DELEGATION DE Mme Arielle PIAZZA

D -20100589
Stade Chaban Delmas Remise à niveau des installations de vidéo protection. Demandes de subventions. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La vidéo protection du stade Chaban-Delmas a été essentiellement installée en 1998, à l'occasion de la coupe du monde de Football en France. Bordeaux figurait parmi les villes sites et a accueilli des matches de la première phase de qualification.

Aujourd'hui ces installations sont techniquement obsolètes et ne permettent pas une exploitation optimale de la surveillance des tribunes, notamment celle des "virages".

Actuellement le dispositif est constitué de 14 caméras, dont 3 sont situées dans la périphérie immédiate du stade pour contrôler les abords extérieurs. La vidéo surveillance est gérée par deux pupitres de gestion installés au PC commandement, mis à jour en 2003.

De nombreux incidents, en particulier des allumages de fumigènes, mettant en jeu la sécurité publique sont constatés et réprimés par les forces de l'ordre. Mais le dispositif existant n'est pas satisfaisant pour aider à l'identification précise et la neutralisation des fauteurs de troubles.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Bordeaux, en sa qualité de propriétaire du stade Chaban-Delmas, avec l'aide financière de l'Etat et du FC Girondins de Bordeaux, doit entreprendre des travaux de remise à niveau des installations, portant sur l'intérieur du stade.

Ils consisteront essentiellement sur le remplacement ou l'adjonction de caméras numériques à technologie avancée (multidirectionnelles, zoom et meilleure définition) et la refonte des dispositifs installés dans le PC sécurité.

Eu égard à la réglementation en la matière, ces travaux constituent une réponse technique et financière partielle et mesurée mais adaptée aux problèmes constatés à Chaban Delmas. En effet, la ville, nos partenaires (Etat et club) ainsi que les instances du football, soucieux de minimiser la dépense, ont convenu que ces travaux soient réalisés à minima, dans la perspective prochaine de la mise en service du nouveau stade à Bordeaux Lac.

Le coût prévisionnel (travaux et honoraires) est de 101.832 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

Financeurs	Montant en euros
Etat	34 000 €
FC Girondins de Bordeaux	53 832 €
Ville de Bordeaux	14 000 €
TOTAL	101.832 €

Il vous est demandé, Mesdames, messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter ces cofinanceurs,
- signer tout document relatif à ses cofinancements,
- encaisser ces cofinancements.

MME PIAZZA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération concerne le stade Chaban-Delmas. Je vous propose le remplacement des caméras techniquement trop obsolètes et l'adjonction d'autres caméras numériques à technologie avancée.

Ceci dans le but bien évidemment d'une exploitation optimale de la surveillance des tribunes.

La Ville de Bordeaux en sa qualité de propriétaire du stade avec l'Etat et les clubs girondins se propose de financer ces travaux d'installations indispensables a minima à hauteur de :

14.000 euros pour la Ville de Bordeaux

34.000 euros pour l'Etat

53.832 pour le FC Girondins

Tout ceci pour un coût total prévisionnel de 101.832 euros HT.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais demander à Monsieur le Directeur Général des Services de nous dire un mot des désordres qui sont intervenus récemment dans le stade Chaban-Delmas et dont la presse a rendu compte.

(Intervention illustrée par la présentation d'images vidéo)

M. DE BOUTEILLER. –

La couverture du stade, comme on le voit sur le plan projeté, est constituée d'un ensemble de petites voûtes qui sont au nombre d'environ 120.

Ces voûtes reposent sur des poutres qui sont perpendiculaires au stade. On les voit sur l'écran. Elles s'appuient sur ces poutres, et elles sont scellées dessus.

Un certain nombre d'entre-elles, 3 par travées et sur chaque arrondi du stade, ne sont pas scellées mais sont posées de façon à avoir un joint de dilatation, pour qu'il puisse y avoir des jeux très légers en fonction des températures, des saisons.

Vous voyez à l'écran, de façon plus détaillée, ce qui est visible en dessous de la voûte, et ce qui se développe au-dessus.

Là où il y a un joint de dilatation, la voûte repose sur le rebord inférieur de la poutre comme cela apparaît à l'écran et normalement vient s'appuyer jusqu'au bord vertical de la poutre.

Depuis une quinzaine de jours, sur un des trois joints de dilatation de la tribune présidentielle, la voûte s'est décalée sur son support d'environ 4 cm. Par ailleurs une fissure est apparue sur toute la hauteur du stade en dessous de la poutre.

Aujourd'hui cette voûte ne repose donc plus sur son support que de l'ordre de 3 cm au lieu des 7 cm d'origine.

C'est quelque chose de préoccupant. Il y a bien risque que la voûte elle-même tombe puisqu'elle ne repose plus que de l'ordre de 3 cm sur son support, avec l'ensemble de la structure qui a légèrement bougé dans toute la hauteur du stade à cet emplacement-là.

Plusieurs mesures ont été prises. La première a été d'interdire le stationnement de toute personne, naturellement au droit de la voûte elle-même mais également au droit des deux voûtes qui sont de chaque côté, au cas où il y aurait effondrement et donc des débris qui pourraient rebondir sur les côtés. Ça, ce sont des mesures de précaution élémentaires.

Deuxième élément : une expertise est lancée avec un bureau d'étude ad hoc pour expertiser les causes exactes de ce décalage et de cette fissure, avec une hypothèse qui serait que c'est lié à un tassement de terrain. Ce n'est pas certain. C'est une hypothèse mais cela expliquerait qu'on voit apparaître la fissure sur toute la hauteur du stade.

Naturellement on interdit l'usage de cette partie du stade pendant toute la durée de l'expertise, des vérifications et des mesures de confortement qui pourront être prises.

Troisième élément : on va examiner dans quelle mesure on peut conforter la liaison entre la poutre et la voûte en renforçant la poutre de façon à redonner à la voûte concernée une assise suffisante.

M. LE MAIRE. -

Merci. Ce sont donc des désordres préoccupants qui nécessitent une extrême vigilance. Les capteurs nécessaires ont été mis en place. On va suivre ça très attentivement.

Je reviens à la délibération. M. HURMIC avait demandé la parole.

M. HURMIC. -

Juste avant la délibération 589 un mot complémentaire sur ce que vient de nous dire Monsieur le Secrétaire Général. Naturellement nous sommes d'accord pour qu'il y ait des expertises, des études de sol et de sous-sol qui seront en mesure de nous rassurer rapidement sur l'état des bétons du stade Chaban-Delmas.

Je voudrais rappeler ici qu'en fin de semaine dernière on avait reçu une note qui était à mon sens beaucoup moins inquiétante que les propos de Monsieur le Secrétaire Général puisqu'il était simplement question de :

« ...l'apparition de légères fissures d'environ 3 cm entraînant localement quelques décollements de morceaux de béton de faible volume. La Ville a immédiatement mis en œuvre une série de mesures d'observation et souligne que la solidité de la structure du stade n'est en aucun cas remise en cause. »

Donc ça, ça datait de vendredi dernier. J'espère que pendant le week-end il n'y a pas eu une dramatisation de la situation.

Je rappelle ici naturellement ce que tout le monde sait c'est que nous sommes à 6 semaines d'un choix important. En effet, Monsieur le Maire, la date prévue pour connaître les propositions qui doivent être faites concernant le grand stade c'est dans 6 semaines, c'est-à-dire sauf erreur de ma part le 7 décembre.

Et je voudrais rappeler ici, Monsieur le Maire, que vous avez dit très clairement urbi et orbi que si les propositions qui vous étaient faites dépassaient l'enveloppe de 165 millions d'euros on ne pourrait pas avancer. Il n'est pas question d'alourdir la charge des collectivités publiques, avez-vous dit.

Donc c'est évident que nous attendons en ce qui nous concerne avec impatience les résultats du 7 décembre pour voir si effectivement les propositions rentrent dans cette enveloppe, nous en avons conscience, extrêmement contrainte, des 165 millions d'euros que vous avez fixés.

Nous considérons que si ça va au-delà la messe sera dite puisque je pense que vous vous êtes engagé très clairement sur le fait qu'il était hors de question que le budget de ce projet extravagant de grand stade dépasse l'enveloppe de 165 millions d'euros.

J'en viens à la délibération que vous nous proposez aujourd'hui, la 589.

Bien sûr nous allons la voter. D'abord par souci de cohérence politique. Vous le savez, nous sommes très attachés au stade Chaban-Delmas. Nous considérons que pour une ville comme Bordeaux c'est un atout formidable d'avoir un stade en cœur de ville, un stade bien desservi par deux lignes de tramway qui se croisent. Donc nous sommes très attachés à ce stade.

Nous votons donc bien sûr tous les travaux qui nous sont présentés. Aujourd'hui ce sont les travaux concernant notamment la vidéo-protection. Nous sommes d'autant plus satisfaits de voter cette délibération concernant la vidéo-protection que pour une fois nous considérons qu'il y a un partage des charges qui est assez équitable, puisque l'Etat est très engagé – je vois que Mme PIAZZA est d'accord avec moi – le club aussi, ce qui est nouveau parce que d'habitude on ne peut pas dire que le club soit très sollicité en ce qui concerne les améliorations apportées à leur outil de travail.

Donc cette délibération va pour nous dans le bon sens. Nous allons naturellement la voter.

Même si les autres délibérations sont plus loin dans notre ordre du jour, je tiens à dire aussi que nous votons tout ce qui concerne les travaux confortatifs, en disant une dernière chose : c'est peut-être la dernière fois. En tout cas je ne l'espère pas.

A partir du moment où vous aurez pris, vous, la décision, entre vous, de construire ce futur grand stade, j'espère que vous ne nous présenterez plus des délibérations concernant des travaux confortatifs extrêmement onéreux du stade Chaban-Delmas.

Donc vous voyez, nous, aujourd'hui nous essayons d'avoir une attitude politique cohérente par rapport à nos prises de position. J'espère que vous serez également cohérent dans vos prises de position futures, et que si par malheur vous choisissez la voie de la construction d'un grand stade à la périphérie de la ville, rapidement vous nous rassurerez sur le destin que vous entendez assigner au stade Chaban-Delmas et que nous n'aurons plus des délibérations comme les trois délibérations de travaux qui nous sont aujourd'hui présentées et que nous voterons.

M. LE MAIRE. -

Nous n'allons pas décider entre nous. Je ne comprends pas très bien ce vocabulaire. Non, non, ce n'est pas entre nous. C'est le Conseil de Communauté, le Conseil Municipal, le Conseil Régional, j'imagine, qui délibéreront. Donc ce n'est pas entre nous. C'est une délibération démocratique et publique.

D'autre part je note que si nous faisions un stade moderne votre parti-pris c'est de laisser s'écrouler le stade Chaban-Delmas ? Ah non ? J'ai mal compris.

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons bien évidemment cette délibération, regrettant néanmoins que ces aménagements soient liés aux nombreux incidents mettant en jeu la sécurité publique des aficionados du football. Dommage que l'esprit sportif se perde.

A part ça, les travaux seront réalisés, je cite : « a minima dans la perspective prochaine de la mise en service du nouveau stade à Bordeaux-Lac. »

Ecoutez, vraiment c'est un scoop. Je ne savais pas que le projet était déjà abouti. Je vous trouve bien sûr de vous en l'absence d'une étude architecturale finalisée et dans un flou économique où l'on ne sait toujours pas combien cela va coûter, voire même si le budget sera bouclé.

Concernant le stade Chaban-Delmas, dans tous les cas de figure nous nous devons d'effectuer des travaux de sécurisation et de maintenance à moins de le donner en pâture aux promoteurs immobiliers. D'autant plus que maintenant avec ce que nous venons d'apprendre et les problèmes rencontrés sur ce stade il faudra peut-être plus que des travaux de sécurisation, mais voire même des travaux de réhabilitation.

M. LE MAIRE. -

M. DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Un mot, Monsieur le Maire, pour dire à nos collègues que je vous ai représenté à la commission départementale de sécurité qui a statué vendredi sur la problématique du stade.

Les experts présents, comme l'a dit le Directeur Général, ne pouvaient pas donner un résultat immédiat aux causes des ennuis rencontrés au stade aujourd'hui, mais demeuraient inquiets. C'est la raison pour laquelle la commission départementale a demandé à ce qu'un audit de l'ensemble de la structure du stade soit effectué parce que rien ne permet de dire de façon positive ou négative que d'autres désordres ne puissent pas exister ailleurs dans l'enceinte du stade Chaban-Delmas.

M. LE MAIRE. -

Si j'ai bien compris tout le monde est favorable à cette délibération.

Pas d'abstentions ?

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE